



ISSN 1774-7988

ISSN en ligne : 2261-3455

## Le questionnement comme procédé et stratégie de polémique politique utilisés dans les *Questions au Gouvernement*

**Joanna Jereczek-Lipińska**  
Université de Gdansk, Pologne  
filjj@ug.edu.pl

### Résumé

L'article présente les résultats d'études portant sur le questionnement tel qu'il est pratiqué dans Les Questions au Gouvernement. Cette recherche est issue des analyses discursive et logométrique du discours politique parlementaire français et démontre que le questionnement est un procédé utilisé de manière stratégique par des parlementaires à des fins polémiques.

**Mots-clés** : le questionnement, le discours politique, le discours polémique, l'analyse du discours

### Questioning as processes and strategies of political discourse used in *Questions to Government*

### Abstract

This research is based on the discursive and logometric analysis of the French parliamentary political discourse. The purpose of this article is to note the polemical specificities of parliamentary discourse through the questioning of Questions to the Government.

**Keywords** : questioning, The political discourse, The polemic discourse, discourse analysis

Cette recherche est issue des analyses discursive et logométrique du discours politique parlementaire français. Les résultats d'études présentés dans le cadre de cet article concernent en particulier les questions posées dans le cadre des séances des Questions au Gouvernement durant la XIV<sup>e</sup> législature dans la période 2016-2017<sup>1</sup>. Il sera question ici de ce genre textuel à part entière - Questions au Gouvernement. Comme toute analyse du discours appelle à étudier entre autres les circonstances de sa production, car ceci fait partie intégrante du sens produit et des effets désirés et/ou obtenus, une précision s'impose : la France était en train de vivre sa campagne présidentielle et s'approchait de l'élection du nouveau président de la République<sup>2</sup>.

Le but de cet article est de constater les spécificités polémiques du discours parlementaire à travers le questionnement tel qu'il est pratiqué dans l'exercice des Questions au Gouvernement en sachant que nous avons affaire ici à des formules répétitives, à des séquences figées et récurrentes dont l'importance au sein du discours français est non négligeable. En effet, comme l'a constaté Anne-Laure Nicot (2007), il s'agit là du mode d'expression parlementaire le plus emblématique en France. Il convient de distinguer d'emblée les différents modèles des Questions au Gouvernement qui existent dans d'autres démocraties, dont la fonctionnalité, le statut et donc les pratiques diffèrent pourtant amplement. Ainsi, avons-nous d'un côté un exercice de style présentant des spécificités et un style particulier, de l'autre un simple exercice parlementaire dont la portée politique est considérablement restreinte.

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'analyser le questionnement qui est à la base de ce modèle de la discussion politique polémique, tout en écartant ainsi les réponses et les ripostes employées par le pouvoir qui n'en sont pas moins intéressantes<sup>3</sup>.

Seront ainsi décryptées de véritables scènes de guerres politiques au sein de débats parlementaires portant sur des questions d'actualité comme les attentats terroristes de 2015, les problèmes socio-économiques (la loi sur la sécurité sociale ou sur la déchéance de nationalité) ou enfin, les questions politiques en pleine période de campagne électorale.

Dans cette perspective, notre article s'inscrit d'un côté dans la lignée des travaux axés sur le discours politique - P. Charaudeau (2005), C. Salavastru (2004), K. Kerbrat-Orecchioni (1998), D. Mayaffre (2000, 2004), E. Raullet (2004) mais aussi dans la continuité des travaux portant sur le discours polémique - Gelas et Orecchioni (1980), Plantin (1997, 1998), Roellenbleck (1985) et sur le questionnement abordé déjà du point de vue formel entre autres par P. Chauradeau (1992) ou du point de vue de son potentiel politique par B. Tricot, R. Hadas-Lebel, D. Kessler (1995).

## 1. Définition et statut du genre - Questions au Gouvernement en France

Les séances des *Questions au Gouvernement* en France sont un véritable modèle de discussion vive et animée au sein de l'Assemblée Nationale. Chaque semaine, le mardi et le mercredi, dans le cadre des sessions ordinaires à l'Assemblée Nationale, deux séances d'une heure sont consacrées aux *Questions au Gouvernement* (désormais dans cet article QAG). Durant ces séances, les députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition ont l'occasion d'interpeller voire d'interroger les ministres du Gouvernement en place sur les sujets d'actualité. Or, ce ne sont

pas de simples questions visant à s'informer. C'est un rendez-vous phare de la vie parlementaire et de la vie politique en France créé en 1974, qui est devenu un véritable moyen de contrôle de l'action gouvernementale par les élus. Il n'est pas sans importance que ces séances sont retransmises en direct de l'hémicycle sur la chaîne parlementaire LCP, ensuite que les citoyens peuvent consulter les comptes rendus des séances sur le site de l'Assemblée Nationale, tout comme ils peuvent réagir et commenter en direct pendant et après la séance de questions sur tweets # QAG.

Il faut admettre que vu leur couverture médiatique, l'impact des *Questions au Gouvernement* est significatif, elles sont très suivies par le public et les acteurs politiques, car en se déroulant souvent dans une ambiance polémique, houleuse et électrique, elles sont une véritable scène de combats d'idées politiques mais surtout un reflet des clivages politiques autour de différents sujets d'actualité. Pour que l'équilibre démocratique soit gardé, la règle de base est rigoureusement respectée par le président de l'Assemblée Nationale à savoir le chronométrage strict des prises de parole (2 minutes) qui l'amène plus d'une fois à couper la parole à l'intervenant. Le député qui prend la parole dans l'hémicycle a toute conscience qu'il s'adresse en même temps aux membres du gouvernement, aux autres députés, mais aussi à tous les électeurs effectifs ou potentiels ; cela n'est pas sans importance sur ce qu'il dit et sur la façon dont il le fait.

L'objet sera ici d'analyser et de décrypter la profonde dimension polémique des questions considérées comme un instrument politique dans l'exercice du contrôle du pouvoir.

## 2. Méthodologie de la recherche

La présente étude interroge les spécificités des *Questions au Gouvernement* dans leur dimension polémique à travers les questions qui sont posées dans l'hémicycle. Nous avons ainsi analysé de manière discursive, sémantico-pragmatique et logométrique un corpus de 29 séances de *Questions au Gouvernement* et portant sur les sujets d'actualité française notamment les attentats terroristes, l'immigration, la déchéance de nationalité, la COP 21 et bien d'autres concernant les réformes récentes entreprises par les ministres membres du Gouvernement. En sachant qu'à chaque séance nous avons une vingtaine de questions et réponses durant à chaque fois 2 minutes, cela nous fait un corpus représentatif de la période étudiée, composé d'environ 300 prises de parole. Pour les besoins de cette recherche, nous considérons les interventions individuelles comme faisant partie d'une collectivité - groupe politique, d'un camp - majorité/opposition et pas comme le produit d'un

individu politique. L'enjeu en sera donc de constater quelle est la spécificité linguistique et discursive, le rôle et l'impact éventuel de ces paroles politiques prononcées sur scène publique. Quels sont les instruments de lutte et de contrôle politique visant les ministres du gouvernement ?

La présentation des résultats d'études s'organisera en deux étapes. D'abord nous allons étudier les questions de manière formelle, en envisageant leurs formes d'apparition dans l'hémicycle, dans un second temps, nous allons évoquer la question dans son véritable sens et dans sa fonction en tenant compte de sa dimension discursive et polémique.

### **3. La définition, la typologie et la structure des questions**

Ce paragraphe permet dans un premier temps d'aborder la question dans sa définition linguistique et parlementaire. Ensuite il sera question de différents types de questions selon leur fréquence d'usage et enfin nous présenterons l'analyse de la structure de la question envisagée comme une unité complexe.

#### **3.1 La définition de la question - exercice de style**

Nous allons commencer par examiner la question dans son acception la plus large. Patrick Charaudeau (1999 : 591) envisage la question comme étant « une demande de dire » et il pose ses acteurs comme d'un côté le locuteur qui donne dans son énoncé « une information à acquérir » et demande à l'interlocuteur de dire ce qu'il sait en se posant dans l'ignorance par rapport à ce qu'il demande (à moins qu'il ne fasse semblant d'ignorer). En outre, le locuteur impose à l'interlocuteur un rôle de « répondeur », il se donne le droit de questionner (car ce n'est pas tout le monde qui peut questionner). Par contre l'interlocuteur est supposé avoir la compétence pour répondre et se voit dans l'obligation de répondre. Les acteurs du questionnement ont ainsi des rôles respectifs bien définis, ce qui en détermine le cadre énonciatif et discursif. En effet, ceci est représentatif de la situation parlementaire où, d'un côté, les députés ou les sénateurs posent leurs questions aux membres du gouvernement, ceci afin de comprendre l'action envisagée ou entreprise et le ministre est appelé à justifier et à expliquer sa démarche. Ce rapport hiérarchique s'impose ici. L'exercice de style est soigneusement appliqué et le jeu très bien joué.

Avant d'aller vers les descriptions discursives de différents types de questions, nous partons du point de vue formel qui envisage la question dans son aspect morphologique et aspectuel.

Du point de vue formel, on envisage la question dans sa configuration explicite qui fait qu'elle s'accompagne d'une intonation montante à l'oral et d'un point d'interrogation à l'écrit. Comme le constate P. Charaudeau (1999 : 591). « On dispose donc en français de trois modes de configuration qui s'accompagnent tous d'une intonation montante ou d'un point d'interrogation » : ordre SV - *Tu vois ?*, ordre VS - *Vois-tu ?* ou question introduite par le présentateur est-ce que... - *Est-ce que tu vois ?*

Nous allons confronter ces formules généralement admises et utilisées avec celles relevées dans notre corpus pour en tirer les conclusions sur ce qu'est ce questionnement parlementaire. La présence/absence du point d'interrogation ou de l'articulation montante se vérifie facilement en sachant que nous travaillons en même temps sur les transcriptions et les enregistrements vidéo disponibles sur le site de l'Assemblée Nationale, ce qui nous permettra de constater que maintes fois, même si la question se termine par un point d'interrogation dans les transcriptions parlementaires, elle ne s'accompagne pourtant pas de l'intonation montante. C'est particulièrement vrai pour des questions rhétoriques qui n'admettent pas nécessairement de réponse. En effet, cette dernière se trouve insérée dans la question ou est supposée évidente pour le locuteur. Sa fonction est donc plutôt d'affirmer et de constater des faits dans la tournure négative et de manière ironique.

Les analyses lexicométriques portant sur le point formel et morphologique de la question dans le corpus nous permettent de constater la présence majoritaire de questions par inversion introduite par cette formule rituelle : « Ma question est simple, Monsieur le ..., quand allez-vous enfin faire... ? ». C'est une sorte de moule dans lequel s'insérerait la majeure partie des questions posées dans le cadre des séances des *Questions au Gouvernement* dont nous nous permettons d'analyser des éléments dans ce qui suit. C'est une façon de s'inscrire dans la contrainte de l'exercice tout en attirant l'attention sur le noyau dur de l'énoncé.

L'inversion prime sur les 2 autres configurations et les questions sont posées soit au passé et le plus souvent au passé composé car elles renvoient à l'action - « Qu'avez-vous fait ? », soit au présent le plus souvent pour évoquer les émotions et les sentiments des membres du gouvernement (« En êtes-vous satisfaits ? ») ou enfin au futur proche pour tout ce qui concerne le présent et le futur afin de souligner le caractère immédiat et urgent des éléments qui sont soulevés dans la question.

Le pronom personnel « vous » omniprésent dans le questionnement parlementaire renvoie à l'acteur pluriel englobant tous les membres du gouvernement et de la majorité, beaucoup plus rarement il s'agit d'une simple forme de politesse et d'adresse à tel ou tel ministre.

En outre, l'usage extrêmement fréquent de l'adverbe en général (dans notre exemple l'adverbe de temps - « enfin ») permet de rendre la formule plus organisée et dynamique et de rajouter de la pression et surtout c'est une forme de marqueur de modalité soulignant l'immédiateté et l'urgence de la décision. Son rôle est donc de marquer l'intensité, l'intention et le jugement plus ou moins explicite du locuteur, comme par exemple : « Vous avez, manifestement ... » (QAG, 11.10.2016)

La contrainte de la formule doit être respectée, sinon soit la parole est coupée et donc l'efficacité de la prise de parole est réduite, soit encore elle donne lieu à une discussion métalinguistique, comme dans l'exemple : « C'est une question au Gouvernement, ça ? » (QAG, 05.10.2016)

L'exercice de style de la formule prévue dans le cadre des séances des Questions au gouvernement consiste à poser sa question tout en exprimant son opinion partisane par rapport à la politique du gouvernement et ceci en 2 minutes. Ce cadrage n'est pas sans importance sur le choix des mots et des constructions syntaxiques utilisées. En effet il s'agit de trouver des mots exacts, les plus pertinents et percutants possibles, ainsi que d'employer de manière abondante des adverbes et des adjectifs dont le rôle est de dramatiser et de rendre plus expressive la formule. Il s'agit, en outre, de donner à son énoncé de l'opulence.

Ces éléments isolés s'organisent donc dans une structure qui possède sa cohérence interne non sans importance sur l'efficacité discursive de la question.

Sémantiquement parlant, les élus s'interrogent sur les décisions prises par le Gouvernement dont les lois sont en préparation. Ensuite, on se pose des questions portant sur les lois soumises au vote du parlement et les conséquences de leur introduction pour telle ou telle branche. Enfin, on s'interroge sur les sentiments ou les perceptions des Ministres (question ironique) face à des situations évoquées par les parlementaires, ainsi la question se termine par : Que pensez-vous de ... ?, Quels sont vos sentiments ... ? Parfois la question peut constituer une sorte de discussion métalinguistique sur le choix des mots, un véritable reproche : « *Comment pouvez-vous décevement dire que vous avez sauvé la Sécurité sociale ?!* » (QAG, 11.10.2016).

Les 2 minutes de la prise de parole permettent d'avoir une dynamique dans la séance et exigent des participants un esprit de synthèse et des formulations simples, explicites et condensées. Ainsi, les questions sont exprimées sous forme de phrases synthétiques, dynamiques et expressives, polysémiques car ambiguës et ambivalentes, les images sont significatives, les exemples pertinents et percutants. Au niveau rhétorique et discursif, nous nous situons entre l'écrit (car toute question doit être remise au président du parlement et du sénat sous forme écrite

et rédigée) et l'oral de la spontanéité de la prise de parole durant la séance. Nous dirions même que nous avons affaire à de l'écrit oralisé, improvisé et spontané qui englobe les interventions et les commentaires des autres députés de l'assemblée. Les jeux de mots, les mots bien sélectionnés dans le but de susciter des réactions attendues, les nombreuses exclamations, les gestes et la modulation de la voix font que les séances sont de véritables scènes de combat rhétorique et polémique. Voici un exemple d'une question construite autour du jeu de mots avec ce souci évident du choix des mots :

*La conclusion de tout cela, madame Touraine, c'est que l'addition sera bel et bien payée par les Français. Les professionnels de santé, quant à eux, sont vent debout contre le tiers payant généralisé. Vous avez enclenché la désresponsabilisation individuelle en faisant croire que la santé était gratuite. Madame Touraine, notre santé n'a pas de prix, mais elle a un coût ! » (QAG, 11.10.2016)*

Nous nous proposons ensuite d'établir une typologie de questions posées dans le cadre des séances parlementaires de la XIV<sup>e</sup> législature en fonction de l'intention du locuteur.

### 3.2 La typologie des questions - de l'art pour l'art

Nous avons décidé de partir de la typologie proposée par Tricot, Hadas-Lebel et Kessler en 1995 en la considérant comme un point de référence. Notre but était d'élargir la méthodologie de la recherche avec, d'un côté, des données statistiques, de l'autre, une analyse discursive. Nous obtenons un classement dans lequel les mêmes types reviennent mais avec une intensité et un nombre d'apparition différents par rapport aux études de Tricot, Hadas-Lebel et Kessler (1995). Ceci nous permettra de constater une éventuelle évolution ou un changement dans les pratiques interrogatives des élus de la République. Ainsi, la typologie de 1995 prévoit les questions suivantes (classées ici dans l'ordre croissant d'apparition) :

- **question pure et simple** à travers laquelle on veut obtenir l'information que l'autre est censé détenir ;
- **question-complaisance** souvent posée par les députés de la majorité - pour informer des actions du gouvernement ; on offre ainsi une sorte de tribune pour pouvoir parler de ce qu'on a réussi à faire :

*Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, le conseil des ministres a adopté, ce matin, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017. Ce projet de loi marque le retour à un quasi équilibre financier : du jamais vu depuis 2001 ! (QAG, 05.10.2016)*

*Monsieur le Premier ministre, nul n'ignore aujourd'hui que les chantiers navals STX de Saint-Nazaire construisent les plus grands paquebots du monde. (...) Les chantiers de Saint-Nazaire, fleuron de l'industrie nationale, jouent également un rôle stratégique dans la défense française. (...) Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : quelles sont les actions concrètes que vous avez engagées pour permettre la reprise de STX France par un actionnariat stable et pérenne, qui garantisse l'avenir de cette filière industrielle en France ? (QAG, 11.10.2016)*

- **question-pression** - posée afin d'empêcher le ministre concerné d'oublier ou de négliger une demande : Nombre de questions contiennent des expressions comme « quelles initiatives le gouvernement entend-il prendre... ? » ; « Que peut faire la France ... ? » ; ou encore « La France a-t-elle l'intention de ... ? » :

*« C'est irresponsable ! (...) Monsieur le Premier ministre, ma question est simple, et loin d'être polémique : en cette période de concorde nationale, qu'attendez-vous pour prendre les mesures qu'attendent les Français et les professionnels de santé ? » (QAG, 10.01.2017)*

*« Sans action rapide de votre part, l'été 2016 aura des répercussions dramatiques sur les années à venir. Il faut agir, et agir vite, avant que nos agriculteurs ne voient plus d'issue à leur situation, et que certains en viennent à envisager des actes de désespoir. Quel choix faites-vous, monsieur le ministre ? Laisser disparaître des exploitations ou aider les producteurs à passer un cap difficile ? Nos agriculteurs souffrent, il y a urgence. (...) Vous avez, je crois, votre « idée de la France ». Ce que la France attend, elle, c'est non seulement une vision, mais aussi des actions concrètes dès aujourd'hui. (QAG, 05.10.2016)*

- **question-spectacle** souvent posée par les députés de l'opposition pour montrer qu'on est actif et diligent et qui concerne l'actualité brûlante du moment ;

*Poser une question à la ministre de la santé après de tels actes de guerre, alors que des femmes et des hommes se battent à cet instant pour la vie, est un exercice difficile. (...) Même avec le cœur lourd, monsieur le Premier ministre, madame la ministre de la santé, je pourrais vous interroger sur votre politique de santé, que nous jugeons sans cap ni vision, mais je ne le ferai pas car l'heure est à la concorde. Face à la souffrance du peuple de France, on ne dit jamais assez à ceux qu'on aime qu'on les aime. Eh bien, mes chers collègues, nous tenions à dire combien nous aimons notre système de santé français. La santé en France, c'est comme la démocratie : c'est le pire des systèmes mais on n'en a pas trouvé de meilleur. » (...)*

*« Ce n'est pas un budget que vous présentez, c'est le maquillage séduisant d'une situation catastrophique. » (QAG, 11.10.2016).*



- **question-agression** - la stratégie de l'opposition consiste à mettre en difficulté le gouvernement et à dénoncer son incapacité à faire face aux vrais problèmes du pays et ses mauvaises réactions. Il s'agit de désavouer et de discréditer l'action du gouvernement.

*Monsieur le Premier ministre, savez-vous ce qu'est un sentiment d'abaissement et d'humiliation qui résulte d'une atteinte à l'honneur et à la dignité ? C'est la définition même de la honte, cette honte que vous dites ressentir à l'égard du Président de la République). (...)*

*(...) un débat et une opposition qui ne seraient pas à la hauteur. Mais ce qui n'est pas à la hauteur, monsieur le Premier ministre, ce sont les comportements légers, inquiétants et dangereux d'un Président Narcisse qui s'est noyé dans un torrent de confidences qui ont abîmé la fonction présidentielle et sa propre image. (...) Ce qui n'est pas à la hauteur, c'est un Président qui dévoile des opérations classées secret défense, y compris des attentats ciblés. Ce qui n'est pas à la hauteur, c'est le spectacle sans précédent d'un Premier ministre qui a honte du Président qui l'a nommé ! La question qui s'impose à ce stade est simple, monsieur le Premier ministre : n'avez-vous pas, vous-même, honte d'être encore le chef du Gouvernement de François Hollande ? Si vous pensez réellement ce que vous avez dit, vous auriez dû démissionner ! C'est le minimum de cohérence que l'on attend d'un homme politique qui revendique de ne pas se taire et de nommer les choses. Mais pour cela, monsieur le Premier ministre, il ne s'agit pas de faire des phrases, il faut avoir du courage. Et une fois de plus, je crains que vous ne soyez plus fort dans le verbe que dans l'action. » (QAG, 02.10.2016).*

Il faut admettre que nous avons constaté dans notre corpus les mêmes types de questions avec la fréquence d'usage légèrement différente. En outre, nous avons remarqué que leur tonalité s'accroît et la violence prend de l'ampleur, en effet le spectacle prend de plus en plus d'importance et le jeu d'acteurs et de masques est de plus en plus pointu.

Nous ajoutons à la liste proposée en 1995 un type de question qui nous semble emblématique du développement du discours politique en France en général et celui des questions au gouvernement en particulier.

- **question-combat posée par l'opposition** - exercice de style pour entamer un débat polémique vif et engagé comme dans le cadre d'une campagne électorale.

*Monsieur le Premier ministre, je n'imaginai pas la semaine dernière en demandant au Premier ministre si et quand il allait démissionner que nous allions nous réveiller une semaine plus tard avec, si j'ose dire, deux démissions*

*pour le prix d'une. Il y a celle de François Hollande, dont on nous dit qu'il a pris la grande et belle décision d'un homme d'État. En vérité, il a acté sa rupture profonde avec les Français et l'échec cuisant de son quinquennat. Il y a aussi celle d'un Premier ministre qui tente de faire oublier qu'il a gouverné la moitié du quinquennat, qu'il est coresponsable du fiasco total de la gauche... Il laisse la gauche en ruines, son camp en lambeaux et la France dans l'état que l'on sait. Vous n'êtes pas là pour recevoir des amabilités, vous êtes là pour gouverner !* (QAG, 7.12.2016)

*Avez-vous relancé l'économie ?*

*Non. Seuls quatre pays sur vingt-huit en Europe ont un taux de croissance plus faible que le nôtre !*

*Avez-vous réduit notre dette ?*

*Non. Les taux d'intérêt qui remontent risquent de nous asphyxier.*

*Les impôts ont-ils baissé ? Non.*

*Le chômage a-t-il reculé ?*

*Non. Il y a 1 million de chômeurs de plus qu'en 2012 ! Les banlieues vivent-elles mieux ?*

*Non. Les collectivités locales ont-elles été épargnées ? Non.*

*La grande pauvreté a-t-elle reculé dans notre pays ? Non.* (QAG, 14.02.2017)

### **3.3 Questionner - comment ? - La structure de la question**

Toute question formulée dans le cadre des séances des Questions au Gouvernement est une structure complexe car, avant la formulation de la question même, il y a une sorte d'introduction dont la signification et le rôle sont variables.

Dans l'ordre décroissant d'apparition durant cette XIV<sup>e</sup> Législature, la structure de la question rappelle la pyramide inversée du discours des journalistes qui présuppose un ordre décroissant d'importance des informations ce qui permet de dire l'essentiel sans avoir été coupé au bout de 2 minutes prévues au moment le moins voulu. Nous distinguons les zones suivantes des QAG : la description de la situation en 2 temps au niveau local et au niveau national, ensuite vient un passage de dramatisation à travers lequel l' élu dessine un scénario catastrophe qui s'annonce, en évoquant les conséquences néfastes et les mauvaises prévisions. Il peut y avoir une recherche plus ou moins explicite de coupables et ce propos se terminerait par l'annonce des solutions miracle, les propositions de résolutions de problèmes cumulés par la majorité au pouvoir. Nous pouvons constater différentes variantes de ce schéma en fonction du sujet de la question. Ainsi, on peut avoir une description nationale et/ou européenne suivie par une description locale

et/ou régionale, ensuite des prévisions noires avec un certain chantage du type : « Si vous ne faites pas ceci, cela arrivera... », enfin les propositions des solutions qui s'imposent. Ces propos sont des développements supposés raisonnés qui sont inscrits dans une cohérence interne, une logique qui ne peut être démontée mais non dépourvue d'émotions. En effet, nombre de formulations, mots expressifs apparaît, comme par exemple : *Bon sang ! Vous êtes gonflé ! Des voyous d'extrême gauche, ... Pléonasme !*

La dramatisation des descriptions s'obtient par, entre autres l'énumération d'une longue liste de problèmes qui est soigneusement fournie par le député, mais la dramatisation peut être aussi évoquée par le choix des mots, des mots liens qui ponctuent le propos, ainsi : « Il y a encore mieux ! » « Pire ! » « Scandaleux ! » avec une expression ironique qui marque l'indignation : « Bravo l'État ! » L'ironie fait partie intégrante de cet exercice aussi bien dans les mots que dans l'enchaînement logique de cause/conséquence.

Les questions sont porteuses d'idées partisans et donc l'appartenance politique est directement lisible dans la formulation de la question. Le registre des questions peut aller du simple respect lié à la fonction détenue par l'interlocuteur au fonctionnement d'égal à égal ou même le traitement par le haut. L'ambiance dans la question participe dans la création de l'effet dramatique des aspects évoqués.

Bref, nous avons affaire à un malin exercice de style qui exige une compétence certaine au niveau logique et rhétorique, stylistique et politique. Ce maniement habile de la langue et de l'exercice permet aux élus, tout en respectant la contrainte des QAG, d'exprimer leurs idées partisans.

#### **4. Demander pour ... - la fonction des questions**

Désormais, nous allons considérer la question non pas dans son acception linguistique mais plutôt juridique c'est-à-dire comme une demande d'explications adressée par un député à un ministre, soit par écrit, soit au cours d'une séance du Parlement qui prend ce sens d'enquête voire même plus d'une fois d'interrogatoire. En effet, il s'agira ici dans la majeure partie de soumettre à un interrogatoire.

Lorsqu'on est un acteur politique dans le cadre de son intervention parlementaire, on s'exprime avec vigilance, donc en pensant aux effets du discours. Les députés en tant que professionnels de la politique et élus du suffrage universel direct, manient le discours politique avec précaution mais en visant leurs buts politiques de conquête du pouvoir. Nous pouvons distinguer 3 catégories de questions en fonction de l'intention de celui qui les pose :

- les questions posées par la majorité au pouvoir qui chercherait à défendre la politique menée par le gouvernement en l'opposant aux politiques antérieures ; il s'agit ici d'offrir une tribune aux différents ministres ;
- celles posées par l'opposition avec le plus de ferveur et de détermination visant à discréditer le pouvoir en place ; Les députés des groupes de l'opposition ont en effet à plusieurs reprises recours à une technique qui consiste à énoncer ce qui devrait être, pour ensuite souligner le décalage avec ce qui est ;
- et les questions non partisans dont la portée politique semble être moins importante posées par les députés qui en fonction de la situation se situent une fois d'un côté une fois de l'autre de la scène politique. Ces questions sont supposées être moins marquées.

Dans notre corpus, la situation l'impose, les questions des députés socialistes participent de leur stratégie de soutien au gouvernement, celles que posent les députés des républicains s'inscrivent davantage dans une stratégie de différenciation à l'égard de l'action ministérielle. Il est donc clair que les questions permettent aux intervenants d'affirmer les clivages politiques et les positions partisans des députés. La transmission des séances des questions au gouvernement n'est pas sans impact sur la façon dont elle se déroule, c'est en effet un exercice très médiatique, le jeu d'acteur et de masques<sup>4</sup> en font forcément partie. Toute décision ou manque de décision passe d'office au crible d'une discussion virulente durant la séance des questions au gouvernement et tout ministre est appelé à expliquer et à s'expliquer, à justifier toute prise de décision.

### **En guise de conclusion - Questions au gouvernement - exercice de style bien français d'une polémique politique**

Les questions posées dans le cadre des séances des Questions au Gouvernement sont des formules d'un discours polémique à part entière. Il s'agit ici de s'inscrire dans une convention mais qui permet des dérapages significatifs. Ce débat qui va loin, parfois même jusqu'à porter honte aux intervenants, est un signe que le débat démocratique politique est par la même une sorte de contrôle du pouvoir.

Dans ce modèle, plus la question est agressive, plus la réponse est violente, les deux pratiques (les questions et les réponses) s'accompagnent des bruits significatifs de la salle ; d'applaudissements, de huées, de cris, de mots en aparté, de commentaires qui participent dans cette expression politique. Si l'on voulait confronter cet exercice parlementaire avec ce qui existe et dont on pourrait correspondre certains traits caractéristiques au Parlement polonais à savoir *Pytania*

*i interpelacje poselskie*, l'on constate qu'il ne relève pas de la même dynamique. En effet, l'exercice se réduit à des questions posées par certains députés à l'écrit relues ensuite en session plénière et la réponse est fournie sous forme écrite, encore une fois relue devant l'assemblée par un secrétaire d'État plutôt que le ministre interpellé. Bref, le statut, la forme et le modèle étant différents, la portée et le style en sont peu polémiques et fort limités.

Le gouvernement français est appelé par l'opposition à justifier toute décision et acte pris au sein de son équipe. Rien n'échappe aux élus, qui commentent de manière virulente toute erreur éventuelle, toute faille dans le système ou tout manque d'action. C'est également une sorte de vérification de la résistance de l'homme politique qui fait ses preuves. On interroge pour contrôler, pour évaluer, pour sanctionner, et enfin pour blâmer.

C'est un exercice de style habilement utilisé à des fins politico-idéologiques. Plus on est fort dans l'activité, plus on a de chance d'apparaître comme un homme politique sur scène politique française. C'est un exercice exigeant qui appelle une technique et une compétence rhétorique spécifique.

L'hémicycle demeure un théâtre d'affrontements politiques entre élus du suffrage universel direct, les deux camps peuvent surtout employer ces formules à des fins polémiques et dans des limites bien définies.

## Bibliographie

- Amossy, R. 2008. Modalités argumentatives et registres discursifs : le cas du polémique. In : Gaudin-Bordes, L., Salvan G. (dir.). *Les registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*. Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, p. 93-108.
- Ancombre, J.-Cl., Ducrot, O. 1988. *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Pierre Mardaga.
- Charaudeau, P. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Charaudeau, P. 2005. *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1980. *Le discours polémique*, Lyon : PUL.
- Maingueneau, D. 1983. *Sémantique de la polémique*, Lausanne, l'Age d'Homme, Collection « *Pratique des sciences de l'homme* », Paris : PUF.
- Moeschler, J. 1981. « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles ». *Etudes de linguistique appliquée* 44, « L'analyse des conversations authentiques », p. 40-69.
- Mouchon, J. 1998. *La politique sous l'influence des médias*, L'Harmattan, Paris.
- Nicot, A.-L. 2007. « La démocratie en questions. L'usage stratégique de démocratie et de ses dérivés dans les questions au gouvernement de la 11<sup>e</sup> Législature (1997-2002) ». *Mots. Les langages du politique* n. 83, mars 2007, p. 9-21.
- Perelman, Ch., L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*. La Nouvelle Rhétorique, collection Sociologie générale et philosophie sociale ; 3 éd. 1976. Éditions de l'Université de Bruxelles. 1 vol. 734 p.

Plantin, Ch. 1997. « L'argumentation dans l'émotion ». *Pratiques* 96, p. 86-100.

Plantin, Ch. 2002. Des polémistes aux polémiqueurs. In : M. Murat, G. Declercq, J. Dangel (éds.), *La parole polémique*, Pais, Champion, p. 377-408.

Ricoeur, P. 1991. Lectures 1, *Autour du politique*. Seuil : Paris.

Roellenbleck, G. 1985. *Le Discours polémique. Aspects théoriques et interprétations*. Paris/Tübingen : Gunter Narr Verlag / Editions Jean-Michel Place.

Tricot, B., Kessler, D., Hadas-Lebel, R. 1995. *Les institutions politiques françaises*, Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz, p. 339-393.

Le corpus de recherches - Des comptes rendus des séances de la XIV<sup>e</sup> Législature des *Questions au Gouvernement* - <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2016-2017/> [consulté le 30 septembre 2017].

## Notes

1. à partir du 4 octobre 2016 jusqu'à la séance du 31 janvier 2017
2. Les échéances électorales des élections présidentielles de 2017 en France - le 23 avril - le premier tour et le 7 mai 2017 - le second tour
3. Elles constituent également l'objet de nos recherches dont les résultats ont été présentés dans le cadre d'une autre étude.
4. envisagés entre autres par P. Charaudeau, 2005